

CARNET DE ROUTE

Havre AC - FC Nantes 08.11.25 - 19h00





SOMMAIRE

- 1-POINT DE RDV POUR ESCORTE
- 2-PARKING
- 3-ACCÈS
- **4-TRIBUNE**
- 5-INFORMATIONS
- 6-OBJETS INTERDITS
- 7-CONTACT



POINT DE RDV - ESCORTE

Les Autorités prévoient un point d'escorte obligatoire <u>pour tous les **BUS et J9**</u>



Gare de péage du Pont de Normandie



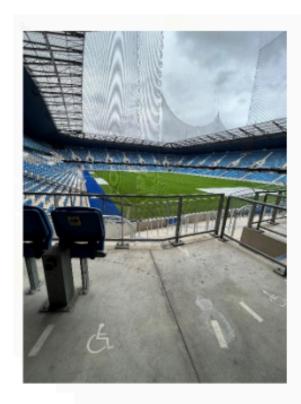


PARKING et accès au Stade

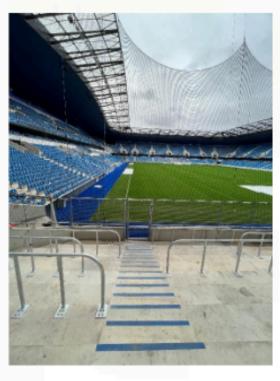




TRIBUNE



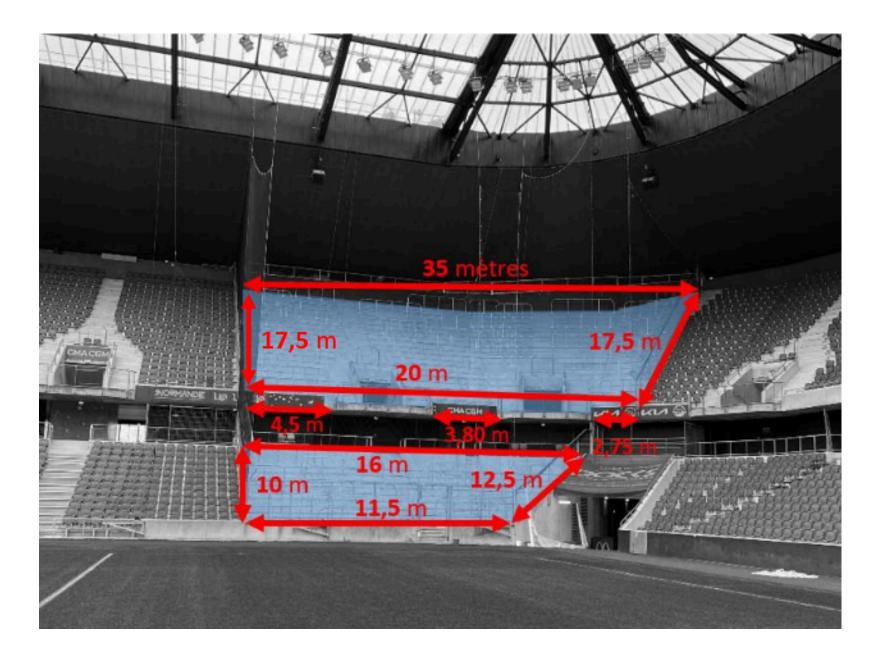
> 18 places PMR dans le secteur visiteur



➤ Photo depuis le bas du secteur visiteur



➤ Photo depuis le haut du secteur visiteur





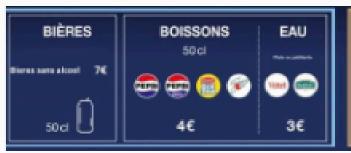
INFORMATIONS



BUVETTE

➤ Les supporters visiteurs ont accès à un point restauration avant le match et jusqu'à la mi-temps avec paiement par carte bancaire ou en espèce.

- Boissons: bière avec alcool / soft / eau
- Nourritures: sandwichs (thon, poulet, jambon) / nachos...









OBJETS INTERDITS



ii est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles sulvants :

- Banderoles, insignes, signes ou symboles, badges, tracts ou tout autre support dont l'objet est d'être vus par des tiers, à des fins politiques, idéologiques, philosophiques, injurieuses, publicitaires ou commerciales, et/ou constitutifs d'une discrimination à l'égard d'autrui, notamment en raison de son genre, son origine, son orientation sexuelle, portant atteinte à sa dignité et/ou susceptible de nuire à son état physique et/ou psychologique (article 542 des règlements des compétitions de la LFP)
- Les engins et articles pyrotechniques et en particulier : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées et les stroboscopes ;
- Toute boisson alcoolisée :
- Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme, de mettre en péril la sécurité du public et/ou des acteurs de la rencontre, ou de troubler le déroulement de la manifestation, en particulier : les armes (couteaux, objets tranchants, revolvers...), les outils, les objets en verre, les casques, les cornes de brume, les hampes rigides et de gros diamètre, les fagots de drapeaux, les barres, les boîtes métalliques, les bouteilles peu importe leur contenance et leur matière, les contenants à bouchon (gourdes..), les pointeurs laser, les poudres, les confettis, le papier toilette, les vuvuzelas et les piles;
- Les animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugle et d'assistance à la personne, tels que définis à l'article R241-23 du code de l'action sociale et des familles;
- Les engins de déplacement personnel motorisés (gyropode, monocycle, hoverboard etc) ou non motorisés (skateboard, rollers, trottinette etc), tels que définis à l'article R311-1 du code de la route;
- Tout article de puériculture, tels que définis à l'article 2 du décret n°91-1292 du 20 décembre 1991;
- Tout élément permettant de dissimuler le visage (cagoule par exemple), à l'exception des masques antiprojections constituant des dispositifs médicaux au sens de l'article L5211-1 du code de la santé publique;
- Les appareils sonores de volume à haut débit.

Tout détenteur d'un billet est informé qu'il est susceptible d'être filmé dans le stade ou lors de l'accès à celui-ci dans le cadre des mesures de vidéosurveillance.

Quiconque aura enfreint l'une ou plusieurs de ces interdictions sera passible de poursuites judiciaires et sera susceptible de se voir infliger une mesure d'interdiction judiciaire ou administrative de stade conformément aux dispositions du code du sport (articles L332-1 à L332-16) relatives à la sécurité des manifestations sportives.

(Mise à jour juillet 2025)



CONTACTS



Léandre COVÈS

Référent Supporters

06 72 43 09 68 leandre.coves@fcnantes.com



FC NANTES

Centre Sportif José Arribas Route de la Jonelière 44240 La Chapelle sur Erdre Tél : 02 40 37 29 00 Email : <u>contact@fcnantes.com</u>

fcnantes.com





Bon déplacement!

Allez Nantes

